



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20231127-23_11_62-AR
Reçu le 27/11/2023
Publié le 27/11/2023

Gestion des Carrières n°23-11-62

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE
DONNANT ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
AUX AGENTS DE CATEGORIE B**

La Présidente du CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT,

VU, le code général de la Fonction Publique,

VU, le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux,

Considérant que douze recrutements ont eu lieu auprès des collectivités affiliées au Centre de Gestion,

Considérant que quatre inscriptions sur la liste d'aptitude sont possibles au titre de la promotion interne,

VU, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, supprimant la compétence des CAP en matière de promotion,

VU, l'arrêté n°21-04-15 portant établissement des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne en date du 29 avril 2021,

Considérant l'examen de l'ensemble des dossiers par Madame Véronique ARNAUDET, Présidente du Centre de Gestion,

ARRETE

Article 1 : en application de l'article L523-1 du code général de la Fonction Publique, la liste d'aptitude donnant accès au grade d'**ATTACHE TERRITORIAL** par voie de promotion interne est établie comme suit :

Madame Corinne ROISE – SICTOM les Marches du Sud Quercy

Madame Virginie DUART – Commune de Luzech

Madame Doris CAPTAL – Communauté d'Agglomération du Grand-Cahors

Madame Magali BERALS – Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne

Article 2 : la liste d'aptitude prend effet au **1^{er} décembre 2023**.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Pradines, le 27/11/2023

La Présidente,

Mme Véronique ARNAUDET

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965, modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse et ce dans un délai de deux mois à compter de la date de leur notification.

PROMOTION INTERNE ATTACHE TERRITORIAL

pour les AGENTS DE CATEGORIE B

NOMBRE DE POSSIBILITE(S) : 4

NOMBRE DE RECRUTEMENT(S) : 12

A savoir :

- Monsieur Christophe GUNTHER – CIAS CAUVALDOR – RA La Cère
- Monsieur Cédric NOAILLETAS – Commune de Gramat
- Madame Hélène PARRA – Communauté de Communes du Grand-Figeac
- Madame Diaratoulah LEPELTIER – Communauté de Communes du Quercy Blanc
- Madame Julie TESSIER – Commune de Figeac
- Madame Nathalie CLAIR – Commune de Gourdon
- Madame Amélie DUPRAY – Communauté de Communes de CAUVALDOR
- Madame Estelle PROENCA – Commune d'Issendolus
- Monsieur Ulrich VRAND – Communauté de Communes de CAUVALDOR
- Monsieur Philippe JEANTAUD – Commune de Souillac
- Madame Céline FARGUES – Commune de Cahors
- Monsieur Yannis MOLINIE – Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble